

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 28911

Numéro SIREN : 403 090 145

Nom ou dénomination : A.O.C. FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2017 sous le numéro de dépôt 126340



1713409801

DATE DEPOT : 2017-12-14

NUMERO DE DEPOT : 2017R126340

N° GESTION : 2017B28911

N° SIREN : 403090145

DENOMINATION : A.O.C. FINANCES

ADRESSE : 10 rue du Colisee 75008 Paris

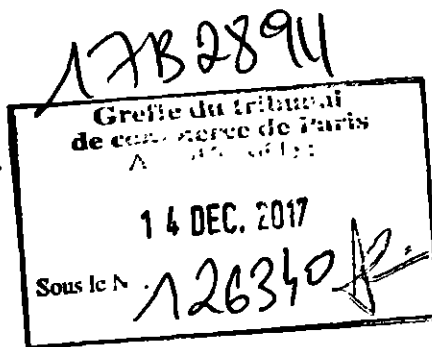
DATE D'ACTE : 2017/12/12

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :



RK12128A



SARL AOC FINANCES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur les valeurs des apports effectués par
MONSIEUR ARNAUD DE FERRIER DE RIEZE
MADAME ORANE DE FERRIER DE RIEZE
MADAME CHARLOTTE DE FERRIER DE RIEZE
MONSIEUR REMY DE FERRIER DE RIEZE
MADAME CHRISTIANE DE FERRIER DE RIEZE
à la SARL AOC FINANCES

Ce rapport contient 06 pages

Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Rhin

Le Saint Cloud – Entrée 1 – 01, Rue de la Grange aux Grains – 03700 BELLERIVE SUR ALLIER – FRANCE

Tél : 04 43 50 01 01 – Email : cjoannet@accorc-grp.com

SARL au capital de 7 622,-€ - Siret : 349 075 143 00033 – APE : 6920Z



SARL AOC FINANCES
Société au capital de 792 734,89€
10, Rue du Colisée
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur les valeurs des apports effectués par
MONSIEUR ARNAUD DE FERRIER DE RIEZE
MADAME ORANE DE FERRIER DE RIEZE
MADAME CHARLOTTE DE FERRIER DE RIEZE
MONSIEUR REMY DE FERRIER DE RIEZE
MADAME CHRISTIANE DE FERRIER DE RIEZE
à la SARL AOC FINANCES

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la SARL AOC FINANCES, en date du 15 novembre 2017, nous vous présentons notre rapport prévu à l'article L 223-9 du Code de Commerce.

Les apports effectués par Monsieur Arnaud de FERRIER DE RIEZE, Madame Orane de FERRIER DE RIEZE, Madame Charlotte de FERRIER DE RIEZE, Monsieur Remy de FERRIER DE RIEZE, Madame Christiane de FERRIER DE RIEZE ont été présentés dans un contrat d'apports de titres concernant l'apport de titres établit entre les parties, détaillant les biens apportés ainsi que leur valeur compte tenu de leur état, leur ancienneté et des informations relevées dans les états comptables.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers. A cet effet, nous avons effectué nos travaux selon les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission ; ces diligences ont consisté, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers.

A. PRESENTATION DE L'OPERATION

- Monsieur Arnaud de FERRIER DE RIEZE apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit :

- La pleine propriété de 450 parts, évaluées à la somme de 59 998,50 €, de la société CORAC dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 451 682 207,

- La pleine propriété de 1 part, évaluée à la somme de 4 679,14 €, de la société M.L.B dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 384 629 770,

- La nue-propriété de 32 parts, évaluées à la somme de 345 600,- €, de la société LE GLOBE dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 431 739 663,



- Madame Orane de FERRIER DE RIEZE apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit :
 - La pleine propriété de 450 parts, évaluées à la somme de 59 998,50 €, de la société CORAC dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 451 682 207,
 - La nue-propriété de 32 parts, évaluées à la somme de 345 600,- €, de la société LE GLOBE dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 431 739 663,
- Madame Charlotte de FERRIER DE RIEZE apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit :
 - La pleine propriété de 450 parts, évaluées à la somme de 59 998,50 €, de la société CORAC dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 451 682 207,
 - La nue-propriété de 32 parts, évaluées à la somme de 345 600,- €, de la société LE GLOBE dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 431 739 663,
- Monsieur Rémy de FERRIER DE RIEZE apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit :
 - La pleine propriété de 338 parts, évaluées à la somme de 1 581 549,32 €, de la société M.B.B dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 384 629 770,
 - L'usufruit de 78 parts, évaluées à la somme de 561 600,- €, de la société LE GLOBE dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 431 739 663,
- Madame Christiane de FERRIER DE RIEZE apporte à la société sous les garanties ordinaires et de droit :
 - L'usufruit de 18 parts, évaluées à la somme de 129 600,- €, de la société LE GLOBE dont le siège social est fixé à Château de la Motte Route de Ferrières – 03300 CUSSET et qui est immatriculée au RCS de CUSSET sous le numéro 431 739 663,

Cette opération s'intègre dans le cadre de la réorganisation juridique et financière des participations détenues par Monsieur Arnaud de FERRIER DE RIEZE, Madame Orane de FERRIER DE RIEZE, Madame Charlotte de FERRIER DE RIEZE, Monsieur Rémy de FERRIER DE RIEZE, Madame Christiane de FERRIER DE RIEZE.

B. DESCRIPTION DES APPORTS

Les apports sont constitués par des parts détenues par Monsieur Arnaud de FERRIER DE RIEZE, Madame Orane de FERRIER DE RIEZE, Madame Charlotte de FERRIER DE RIEZE, Monsieur Rémy de FERRIER DE RIEZE, Madame Christiane de FERRIER DE RIEZE en pleine propriété, en nue-propriété et en usufruit des sociétés suivantes :

- SCI CORAC: 1 350 parts :

Monsieur Arnaud de FERRIER DE RIEZE :	450 parts en pleine propriété
Madame Orane de FERRIER DE RIEZE :	450 parts en pleine propriété
Madame Charlotte de FERRIER DE RIEZE :	450 parts en pleine propriété

Soit :

1 350 parts en pleine propriété



Aux termes du contrat d'apport de titres concernant l'apport net, l'ensemble des titres sont évalués à 179 995,50 €.

- **SOCIETE CIVILE M.B.B. : 339 parts :**

Monsieur Arnaud de FERRIER DE RIEZE :	<i>1 part en pleine propriété</i>
Monsieur Rémy de FERRIER DE RIEZE :	<i>338 parts en pleine propriété</i>

Soit : *339 parts en pleine propriété*

Aux termes du contrat d'apport de titres concernant l'apport net, l'ensemble des titres sont évalués à 1 586 228,46 €.

- **SOCIETE CIVILE LE GLOBE. : 192 parts :**

Monsieur Rémy de FERRIER DE RIEZE :	<i>78 parts en usufruit</i>
Madame Christiane de FERRIER DE RIEZE :	<i>18 parts en usufruit</i>
Monsieur Arnaud de FERRIER DE RIEZE :	<i>32 parts en nue-propriété</i>
Madame Orane de FERRIER DE RIEZE :	<i>32 parts en nue-propriété</i>
Madame Charlotte de FERRIER DE RIEZE :	<i>32 parts en nue-propriété</i>

Soit : *96 parts en usufruit*
Et *96 parts en nue-propriété*

Aux termes du contrat d'apport de titres concernant l'apport net, l'ensemble des titres sont évalués à 1 728 000,- €.

Les parties présentes au contrat d'apports de titres ont fait le choix de déterminer la valeur de la société AOC FINANCES en revalorisant le montant de ses capitaux propres, tels qu'ils figurent au dernier bilan clos au 31 décembre 2016, en fonction de la valeur retenue des sociétés filiales dans lesquelles la société détient des titres de participations.

o **Valorisation de la société SOBODIPE détenue à 100% par la société bénéficiaire :**

La Société SOBODIPE est évaluée par les parties comme suit :

Valeur réelle des immeubles : 1 000 000 €
Valeur estimée du fonds de commerce de station de lavage : 300 000 €
Soit valeur retenue de : 1 300 000 €

o **Valorisation de la société MAM détenue à 100% par la société bénéficiaire :**

Au vu du dernier bilan clos au 31 décembre 2016, la société MAM est évaluée par les parties à 0€.

o **Valorisation de la société SOCIETE IMMOBILIERE DU GLOBE détenue à 99% par la société bénéficiaire :**

Au vu du dernier bilan clos au 31 décembre 2016 et de la cession du 27 octobre 2017 par Monsieur BOUCOMONT des 4 parts sociales qu'il détenait dans la société SOCIETE IMMOBILIERE DU GLOBE, cette dernière est évaluée par les parties à 10 000 €.



o Valorisation de la société AOC FINANCES :

	Valeur nette comptable des participations	Valeur réelle des participations	Différentiel
SOBODIPE	532 003 €	1 300 000 € (100%)	767 997 €
MAM	218 357	0	-218 357 €
SOCIETE IMMOBILIERE DU GLOBE	9 500 €	9 900 € (99%)	400 €
CORAC	16 100 €	214 680 € (53,67%)	198 580 €
M.B.B.	100 000 €	159 250 € (9,10%)	59 250 €
TOTAL	875 960 €	1 683 830 €	807 870 €

Soit un différentiel d'actif de 807 870 €, à rajouter aux capitaux propres de 2 576 803 €.

Soit une valorisation des 52 000 parts sociales à 3 384 673 €, soit 65 € la part.

Par conséquent, et selon les rapports d'échanges fixés dans le contrat d'apports de titres, il sera attribué à :

- Monsieur Arnaud de FERRIER DE RIEZE :

- o 900 parts sociales en pleine propriété de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 450 parts sociales de la société CORAC ;
- o 72 parts sociales en pleine propriété de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 1 part sociale de la société M.B.B. ;
- o 8 864 parts sociales en nue-propriété de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 32 parts sociales en nue-propriété de la société LE GLOBE ;

Soit un total de 972 parts sociales en pleine propriété numérotées de 52 001 à 52 972 et 8 864 parts en nue-propriété numérotées de 79 109 à 87 972 de la société AOC FINANCES.

- Madame Orane de FERRIER DE RIEZE :

- o 900 parts sociales en pleine propriété de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 450 parts sociales de la société CORAC ;
- o 8 864 parts sociales en nue-propriété de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 32 parts sociales en nue-propriété de la société LE GLOBE ;

Soit un total de 900 parts sociales en pleine propriété numérotées de 52 973 à 53 872 et 8 864 parts en nue-propriété numérotées de 87 973 à 96 836 de la société AOC FINANCES.

- Madame Charlotte de FERRIER DE RIEZE,

- o 900 parts sociales en pleine propriété de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 450 parts sociales de la société CORAC ;
- o 8 864 parts sociales en nue-propriété de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 32 parts sociales en nue-propriété de la société LE GLOBE ;

Soit un total de 900 parts sociales en pleine propriété numérotées de 53 873 à 54 772 et 8 864 parts en nue-propriété numérotées de 96 837 à 105 700 de la société AOC FINANCES.

- Monsieur Rémy de FERRIER DE RIEZE,

- o 24 336 parts sociales en pleine propriété de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 338 parts sociales de la société M.B.B. ;
- o 21 606 parts sociales en usufruit de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 78 parts sociales en usufruit de la société LE GLOBE ;

Soit un total de 24 336 parts sociales en pleine propriété numérotées de 54 773 à 79 108 et 21 606 parts en usufruit numérotées de 79 109 à 86 310, de 87 973 à 95 174 et de 96 837 à 104 038 de la société AOC FINANCES.

- △
- Madame Christiane de FERRIER DE RIEZE :
 - o 4 986 parts sociales en usufruit de la société AOC FINANCES, en contrepartie de son apport de 18 parts sociales en usufruit de la société LE GLOBE.
- Soit un total de 4 986 parts sociales en usufruit numérotées de 86 311 à 87 972, de 95 175 à 96 836 et de 104 039 à 105 700 de la société AOC FINANCES.

Soit la création de 53 700 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 15,2449 € chacune, entièrement libérées dans la société AOC FINANCES.

Les parts apportées ont été évaluées sur les bases des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

C. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant des valeurs des parts des sociétés CORAC, M.B.B., LE GLOBE repris dans le contrat d'apports de titres, les diligences ont consisté à :

- contrôler la réalité des parts apportées,
- contrôler l'identité et les droits des propriétaires des parts,
- analyser les comptes des sociétés CORAC, M.B.B., LE GLOBE arrêtés au 31 décembre 2016.

Nous avons également procédé à un examen de l'activité pendant la période de rétroactivité et nous nous sommes assurés de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

D. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur de l'apport s'élevant à 3 494 223,96 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Par ailleurs, nous avons observé qu'il n'y avait pas d'avantage particulier.

Fait à BILLERIVE SUR ALLIER, le 12 décembre 2017

Pour la société ACCORE

Le Gérant

Olivier JOANNET Commissaire aux Comptes